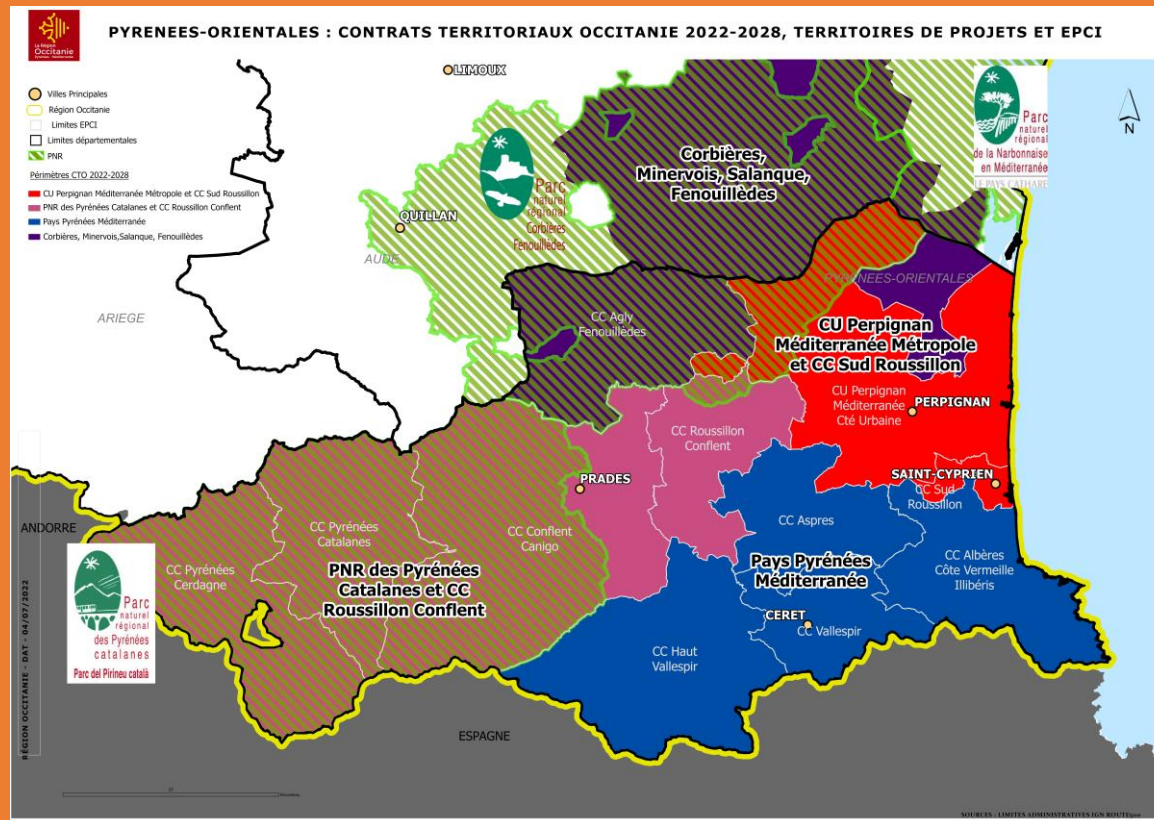


VITALITE DE TERRITOIRES BOURGS CENTRE - 66

Dispositifs d'intervention Région Occitanie

Mars 2024



AMBITION REGIONALE / EQUILIBRES TERRITORIAUX UN SENS DE L'ACTION PUBLIQUE A PARTAGER

LES AMBITIONS PARTAGEES AVEC LES TERRITOIRES

- **ACCUEILLIR DE NOUVELLES POPULATIONS ET MIEUX VIVRE ENSEMBLE**
- **OFFRIR DE L'EMPLOI**
- **PRENDRE NOTRE PART DANS LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE**

DES LEVIERS POUR AGIR

- **Habitat** : *maintien des équilibres fonciers et de la mixité sociale*
- **Economie et création d'emploi** : *accueil d'entreprises, emplois nouveaux, adapter la formation*
- **Services essentiels et équipements de qualité** : *Santé, Commerces de proximité, Culture, Sport, vie associative...*
- **Mailler les infrastructures de mobilités** : *raccourcir les distances économiques, sociales, géographiques et connecter les territoires*
- **Améliorer le cadre de vie**: *valoriser patrimoine naturel ou bâti, cibler les opérations visant à désimperméabiliser et végétaliser les espaces urbains*



Un guide au service des territoires :
<https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires>

CTO, un outil pour mettre en œuvre le Pacte Vert =

- **outil partagé et intégrateur**, pour créer du développement sur tous les territoires et saisir les opportunités de la transition énergétique pour créer de l'emploi et améliorer la qualité de vie.
- **des objectifs territoriaux** déclinés en programmes opérationnels annuels et des dispositifs comme les contrats Bourgs-Centres
- L'aide régionale concentrée vers **des projets plus vertueux, plus sobres en matière énergétique et foncière et plus justes**, territorialement comme socialement
- En recherchant d'intégrer davantage les citoyens dans la réflexion et la mise en œuvre des projets



DES PRINCIPES GENERAUX

- **Des taux d'intervention harmonisés**
 - ❑ **Des taux maximum pour les projets les plus exemplaires**
 - ❑ **Une bonification possible pour les territoires à enjeux** (Montagne, Bourgs-Centres, QPV...)
- **Une attention renforcée à l'exécution des projets**
 - ❑ **Pas de nouvelle affectation tant que la réalisation du précédent projet accompagné n'est pas justifiée**
(Par dispositif)
- **Un calendrier de programmation organisé**
 - ❑ **Au travers des programmes opérationnels des CTO / CRTE**
- **Des règles pour les projets structurants territoriaux (sport, culture, tourisme, transition alimentaire, petite enfance, santé....)**
 - ❑ **1 projet structurant par an et par commune/maître d'ouvrage**
(Prise en compte de la localisation)
 - ❑ **M.O intercommunale privilégiée ou M.O communale possible avec un fonds de concours intercommunal**
(Souhaité au même montant que l'aide régionale)

RÉNOVATION DES BÂTIMENTS PUBLICS RECEVANT DU PUBLIC

Objectif : rénover les bâtiments publics pour garantir une meilleure **performance énergétique** et permettre leur accessibilité aux personnes en situation de **handicap**

Bénéficiaires : Communes, EPCI, groupements de communes, Syndicats Mixtes

Taux 15 à 25%
des dépenses
éligibles
Plafond : **50 k€**

Nécessité de justifier d'un
Diagnostic de Performance
énergétique (DPE) avec
une étiquette C à minima
après travaux

Plus on est
performant, plus
l'aide peut être
importante

Sobriété foncière
et lutte contre le
changement
climatique

Améliorer le
bien-être des
habitants

Rénovation
énergétique

Mise en
accessibilité

Dispositifs
cumulables

1 seul dossier pour la période
2022-24 par maître d'ouvrage

Possibilité d'inclure plusieurs bâtiments
dans 1 seul dossier

Taux max 25%
des dépenses
éligibles
Plafond : **50 k€**

Exclusion des bâtiments publics
qui font l'objet d'un dispositif
d'aide sectoriel spécifique et
**des bâtiments générateurs
de recettes commerciales**
(bar, restaurant, gîte, camping,...)

La Région interviendra **une seule
fois** sur un même bâtiment, sur
une période de 6 ans

RENOVER OU CONSTRUIRE DES LOGEMENTS COMMUNAUX A VOCATION SOCIALE

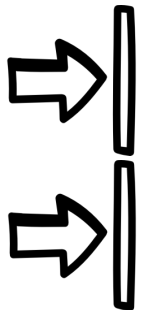
Objectif : répondre aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, sociaux, patrimoniaux et d'accessibilité, la Région accompagne la rénovation et la création de logements communaux locatifs **à vocation sociale**

Dispositif qui sera révisé dans le cadre du Plan Habitat Durable



Communes < 5000 hab, EPCI et syndicats mixtes, CCAS/CIAS

1) AMÉLIORATION OU RÉNOVATION DE LOGEMENTS



Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social)

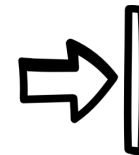
Nécessité de justifier d'un Diagnostic de Performance énergétique avec une étiquette C à minima après travaux

Sobriété foncière et lutte contre le changement climatique

Améliorer le bien-être des habitants

Plus on est performant, plus l'aide peut-être importante
25% d'une dépense éligible

2) CONSTRUCTIONS NEUVES



Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social)

Aide forfaitaire
5000€ ou 6000€



Des bonifications possibles

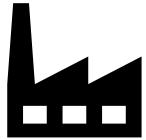
- Travaux de mise en accessibilité
- Travaux de valorisation patrimoniale
- Logements sociaux conventionnés

RECONQUERIR DES FRICHES POUR CRÉER DU LOGEMENT, REVITALISER LE CENTRE BOURG ET RENATURER CES ESPACES

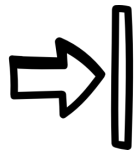
Objectif : accompagner les territoires dans la remise en état de friches et réinvestir ces espaces



Bénéficiaires : Communes, EPCI, groupements de communes, Syndicats Mixtes, porteurs privés
Nécessité d'avoir un suivi et accompagnement en ingénierie



Tout type de friches (sauf friches agricoles au sens de foncier non bâti à vocation agricole dans les documents de planification)



AIDES AUX ETUDES PRE OPERATIONNELLES

50 K€ max

Aide à l'ingénierie:

- ARAC
- EPFO
- ADOCC
- CAUE 31



AIDE AUX TRAVAUX DE RENOVATION (démolition, dépollution et remise en état clos couvert)

1 projet par an et par EPCI
Les travaux devront s'étaler sur 24 mois
max



Possibilité de cumuler
avec d'autres dispositifs
Région
(désimperméabilisation
des sols, créations de
logements communaux,
création de commerces
de proximité, ...)

Sobriété foncière
et lutte contre le
changement
climatique

Attractivité et
création
d'emplois

DESIMPERMEABILISATION ET RENATURATION DES ESPACES PUBLICS ET DES COURS D'ÉCOLE

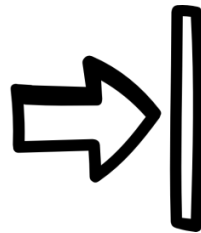
Objectif : recréer des îlots de fraîcheur et de nature dans les en cœur de bourg et contribuer à la renaturation et la désimperméabilisation des cours d'école

 **Bénéficiaires** : - *Pour les écoles: Communes, EPCI, Syndicats Mixtes*
- *Pour les espaces publics en cœur de bourg: Commune de moins de 3000 hab, Bourg Centre et QPV*

1) Nécessité d'être accompagné par une personne qualifiée (ex: CAUE ou paysagiste)

2) Nécessité de prendre en compte tous les champs de la sobriété: eau, énergétique, environnementale

3) Les opérations doivent constituer une vitrine pour sensibiliser les publics aux enjeux de l'adaptation climatique



Taux max 20%
des dépenses
éligibles
Plafond : 80 k€

Bonification de 5% pour les
Bourgs Centres et QPV et
plafond:100K€

Plus on est
désimperméabilise,
plus l'aide peut être
importante



*Pour les cours
d'écoles, possibilité
de cumuler avec la
Rénovation et mise
en accessibilité*

1 seul dossier pour la période
2022-24 par maitre d'ouvrage

*Possibilité d'inclure plusieurs espaces
dans 1 seul dossier*

Sobriété foncière
et lutte contre le
changement
climatique

Améliorer le
bien-être des
habitants



Le plancher de l'aide est de 5000€
Les dépenses de voiries et réseaux divers sont inéligibles



LA RENOVATION OU LA CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Plus le projet est ambitieux, plus l'aide peut être importante

Transition alimentaire – production de repas sur place et engagement de produits frais et bio

EPCI, CCAS et CIAS, associations
Commune si fonds de concours



1 projet structurant par an et par commune tout maître d'ouvrage confondu

Sobriété foncière et lutte contre le changement climatique

Agir pour le bien-être des habitants

Attractivité et création d'emplois

Maintenir les médecins
2 généralistes à minima

Restauration collective

Restauration du patrimoine

Le patrimoine protégé au titre des Monuments historiques

Le patrimoine d'architecture traditionnelle non protégé

Petite enfance (crèche ou MAM)

Taux entre 15 à 20% +
Bonification possible de 5 à 10% pour les communes bourgs centres, montagne ou QPV

Equipements culturels et touristiques

Musées, tiers-lieu culturel avec programmation, agritourisme, cinéma, ...

Maisons et centres de santé pluri-professionnelles

Rénovation ou construction d'équipements sportifs

Espaces associatifs Bourgs Centres

Maisons des associations, espaces partagés

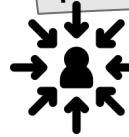
Équipements d'intérêt local : city stade, skate park, ...
Appel à projets annuel : dépôt avant le 30 mars de chaque année

- **Équipements d'intérêt territorial** : gymnase, terrain de foot, rugby, boulodrome, ...

- **Équipement d'intérêt régional** : équipements dédiés aux lycées

DES DISPOSITIFS SPECIFIQUES

Objectif : accompagner les territoires ruraux et de montagne pour innover et expérimenter des solutions nouvelles qui répondent aux enjeux territoriaux prioritaires du Pacte vert

 **Bénéficiaires** : Tout porteur de projet public ou privé (CTO territoire ruraux et de montagne)

Modalités :

- Taux max 25%
- Enveloppe annuelle de 100 000 € pour 3 thématiques



La dotation ne peut pas se substituer aux dispositifs régionaux existants.

**Dotation
innovation
et
expérimentation**

**Contrat
Bourg
Centre**

Objectif : Soutenir les communes bourgs centres, point d'ancrage du rééquilibrage territorial, dans leur programme d'investissement et de les conduire à être des territoires exemplaires

- ***Aides aux études pré-opérationnelles***
- ***Aides aux travaux d'équipements structurants***

**Projets
d'intérêt
Régional**

Objectif : soutenir des projets d'envergure régionale ou nationale, répondant à des priorités régionales, non couverts par d'autres dispositifs d'intervention régionaux.

DES DISPOSITIFS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Objectif : soutenir les projets visant le maintien, la création ou le développement d'activités de commerce de proximité en zone dépourvue, ainsi que les projets à multi-composantes (à caractère innovant et participant à l'économie de proximité).



Bénéficiaires : Entreprises, Associations et Collectivités – communes et EPCI

Aides : De 10 000€ max pour les privés à 40 000€ max pour les publics

**Pass
Transformation
Ecologique**



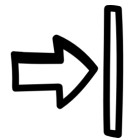
Objectif : Transformer les pratiques des entreprises qui engagent des travaux de sobriété énergétique (amélioration, isolation, système de chauffage performant)



Bénéficiaires : Entreprises, Associations

Aides : 50% max des dépenses éligibles - max10 k€

**Pass Métiers
d'Art**



Objectif : Maintenir et développer les métiers d'art et les savoir-faire locaux en Occitanie



Bénéficiaires : TPE, Artisan, Entreprises individuelles

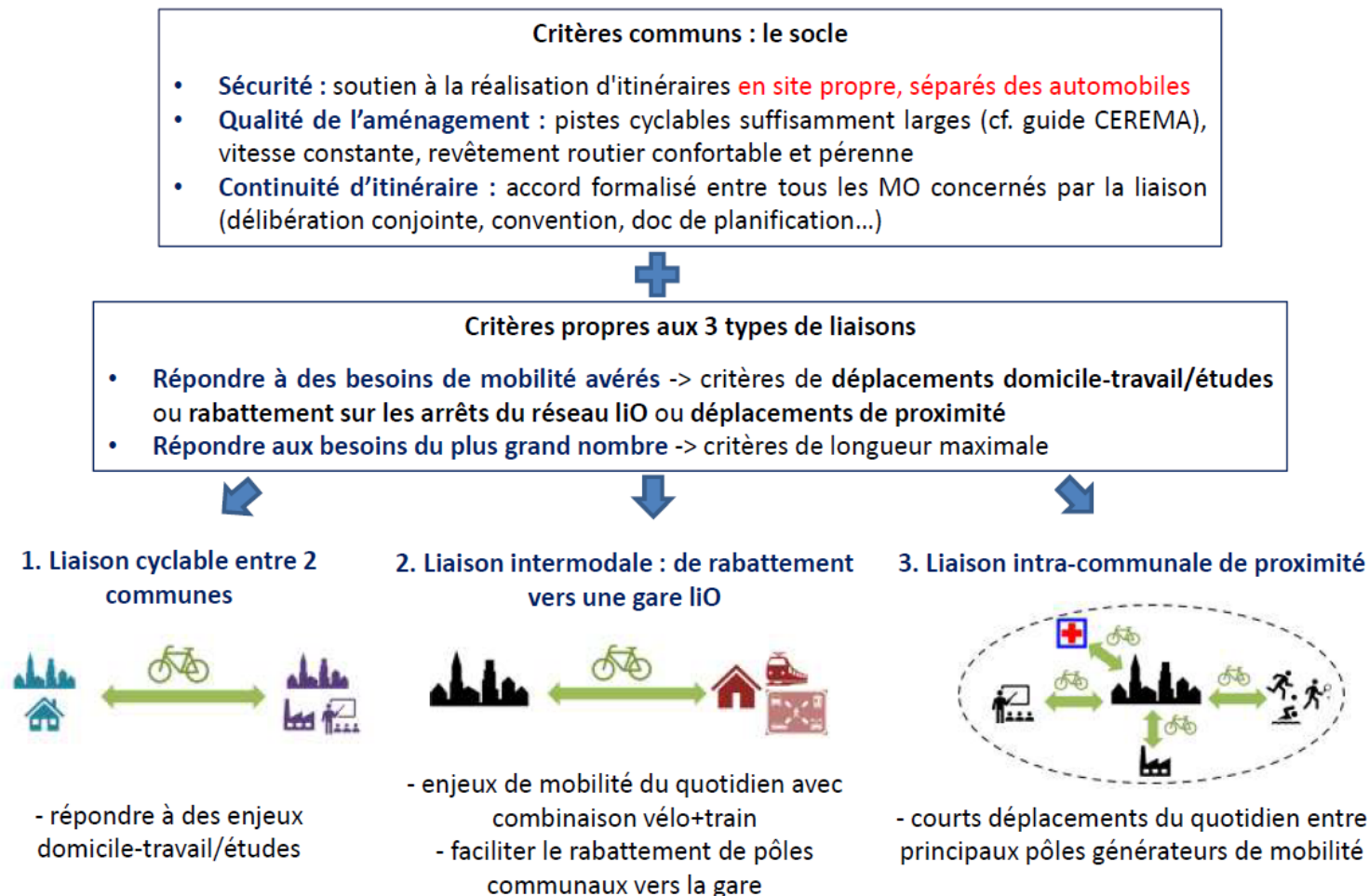
Aides : Subvention pour acquisition de matériels, prestations conseils ou participation à des événements (foires, salons, concours, ...)

- 50% max des dépenses éligibles - plafond 10 k€

**Zone
d'activités
économiques**

Plan régional Vélo, Intermodalités, Nouvelles mobilités

Objectif : soutenir la réalisation de liaisons cyclables du quotidien sécurisée, continues, jalonnées et celle de liaisons d'intérêt régional pour le cyclotourisme et les loisirs à vélo.



Evolution à venir du dispositif (simplification, transversalité...)

LOGEMENT COMMUNAL A VOCATION SOCIALE

Objectif : Être aux côtés des communes pour lutter contre l’habitat indigne et la vacance. Mieux répondre aux besoins des publics prioritaires, précaires et fragilisés : « l’ambition d’une Occitanie plus égalitaire et plus inclusive »



CCAS et CIAS, Communes carencées éligibles uniquement si conventionnement logement social, non éligibles aux bonifications, Bailleurs sociaux et associations agréées non éligibles aux bonifications

	AVANT	APRES
Aide/logement selon étiquette énergétique atteinte après travaux	5 000€ 6 000€ montagne	5 000€ à 10 000€ 6 000€ à 12 000€
Bonifications/logement - Conventionnement LLS - Patrimoine - Accessibilité	12 000€ max 2 000€ 5 000€ max 5 000€ max	9 000€ max (2 bonifications) 4 000€ 2 000€ max 5 000€ max
Nombre de logements éligibles	Pas de limite	1 programme < ou = à 5 logements/commune d’ici le 31/12/2027
Aide max/logement	18 000€	21 000€

Dispositif Tourisme durable, responsable et solidaire

Objectif : Transformation des activités touristiques, pour favoriser un tourisme durable, responsable et solidaire

- **Tourisme authentique** (nouvelles formes d'agritourisme, valorisation de nos savoir-faire et de nos terroirs démarches ciels étoilés...)
- Soutenir la **diversification et la montée en gamme** de l'offre touristique
- Priorité à **l'emploi et à la formation**
- Expérimenter de **nouvelles dynamiques économiques locales** en lien avec les habitants
- Poursuivre **le développement 4 saisons** des stations touristiques de montagne, du littoral et thermales
- Développer un **tourisme plus inclusif**, conforter et de transformer le Tourisme social et solidaire en Occitanie

AAP annuel (mars 2024) pour les dossiers «CLASSIQUES» à 15%
bonifiés à 25% pour les projets régionaux prioritaires:

- *Tourisme inclusif et projets tourisme social et solidaire*
- *Diversification des activités (dans les stations montagne, thermales)*
- *Projets innovants*
- *Projet ayant un fort impact sur l'emploi et accueil des saisonniers*
- *Projets de mobilité douce (itinérance vélo)*
- *Projets de transformation, notamment énergétique et éco. en eau*



Projets les plus structurants (plus d'4M€): taux max de 20% avec mobilisation de l'ensemble des outils financiers possible (avances remboursables, fonds européens, subventions...)



Maitres d'ouvrages publics et assimilés (SEM, SPL...) et associations.

ECONOMIE DE PROXIMITE

Objectif : Répondre aux besoins de **pérennisation des activités commerciales**, vitales pour l'équilibre du tissu économique et social des zones dépourvues

Zone géographique : Commune -5000 habitants, Commune Bourg-Centre, Quartier Prioritaires de la Ville



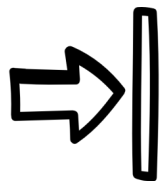
-Communes, EPCI

-TPE entreprises de moins de 10, entreprises individuelles, micro-entreprises

-Associations à vocation économique (recettes liées à l'activité économiques supérieures à 50%/CA)

-Entreprises d'insertion ou entreprises adaptées à vocation économique, GIE, coopératives

Liste code NAF



Communes / EPCI : 30% max ; 40k€ max

Secteur privé :

- 50% (dép. transformation) ; 10k€ max
- 30% (autres dépenses) ; 10 K€ max

- Travaux de rénovation énergétique et de transformation environnementale
- Travaux de modernisation de l'activité
- Acquisition de matériels (dont roulant)
- Travaux d'aménagements pour l'installation de matériels et d'équipements nécessaires à l'activité de vente des produits
- Aménagement des extérieurs du site
- Immobilier : construction, réhabilitation de locaux commerciaux uniquement pour les maitres d'ouvrages publics

Etape n°1 : identification des projets potentiels = éligibilité de principe à des cofinancements

- Contacter la structure porteuse du CTO (PMM ou PPM ou PNR PC), interface Région / Territoire,
- Centralisation des fiches actions et projets envisagés
- Aide pour **identifier les dispositifs d'accompagnement** proposés par les partenaires
- Elaboration du **Programme Opérationnel 2024 du CTO**, (projets prêts à démarrer, sécurisation des cofinancements)

Etape n°2 : Dialogue Territorial

- COTECH
- COFIL

Etape n°2 : Déposer les dossiers de demande de subvention auprès de la Région

- **Avant tout commencement d'exécution** (attente d'un accusé de réception)
- En mettant **le Territoire de Projet en copie** pour le suivi des opérations inscrites au Contrat Territorial

Etape n°3 : Instruction des dossiers déposés à la Région qui vérifie:

- **Qu'ils sont inscrits dans un Programme Opérationnel Annuel** du contrat territorial
- **Qu'ils sont complets et éligibles** au regard des critères propres au dispositif d'intervention visé

Merci de votre attention

